

Version définitive des Décisions prises par le Conseil supérieur lors de la réunion des 17 et 18 mai 2000

Conseil supérieur des Ecoles européennes

II Communications orales

Accords de financement entre le Conseil supérieur et

La société Siemens	et l'Ecole européenne de Culham
Kaupthing Luxembourg S.A.	et l'Ecole européenne de Luxembourg
Premium Select Lux	et l'Ecole européenne de Luxembourg
Lever Faberge Deutschland	et l'Ecole européenne de Karlsruhe

III Communications écrites

d) Monsieur PERYER est nommé Directeur de l'Ecole européenne de Munich

V Points A

A.1 Nominations statutaires

Le Conseil supérieur approuve le document suivant :

NOMINATIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL ENSEIGNANT

AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION

ET DES MEMBRES DU COMITE DU PERSONNEL

Propositions du personnel enseignant suite aux élections qui ont eu lieu dans chaque Ecole européenne:

Les membres du personnel enseignant ci-après sont nommés représentants aux Conseils d'administration et membres du Comité du Personnel :

<u>LUXEMBOURG:</u>	Cycle secondaire	Mr M. GARREAU (suppléant Mr M. CRUSSELL)
	Cycle primaire (<i>Village pédagogique</i>) (nouveau bâtiment)	Mlle M. GLESENER (suppléant Mr T. O'HAGAN) (suppléant Mr V. ORFANOS)
<u>BRUXELLES I:</u>	Cycle secondaire	Mr P. CALAIS (suppléant: Mr A. MILLAN PLANELLES)
	Cycle primaire	Mme E. LAUTONNE (suppléant Mr J. BOITHIAS)
<u>BRUXELLES II:</u>	Cycle secondaire	Mr G. DISPAUX (suppléant Mr R. MOXHAM)
	Cycle primaire	Mme C. GIULIETTI (suppléant Mr B. VERMEULEN)
<u>BRUXELLES III:</u>	Cycle secondaire	Mme M.J. SERRIÉ (suppléant Mr B. CLARK)
<u>MOL:</u>	Cycle secondaire	Mme C. PIERY (suppléant Mr C. WARMOES)
	Cycle primaire:	Mr O. VAN HERWIJNEN (suppléant Mr W. VOGELEER)

<u>VARESE:</u>	Cycle secondaire:	Mr M.F. ROBERTS (suppléant Mr T. DENIGOT)
	Cycle primaire	Mme V. JAMES (suppléante Mme R. CLERGET)
<u>KARLSRUHE:</u>	Cycle secondaire:	Mr A. GERAUDELLE (suppléante Mme B. PFÜLL)
	Cycle primaire:	Mr T. SCHWARZ (suppléant Mr MARTENS)
<u>BERGEN:</u>	Cycle secondaire:	Mr C. VERSELE (suppléant Mr M. COLLINS)
	Cycle primaire:	Mr S. LEVÊQUE (suppléant Mr J. RAY)
<u>MUNICH:</u>	Cycle secondaire:	Mr P. MILES (suppléant Mr I. GIJSBRECHTS)
	Cycle primaire:	Mr L. TREVISAN (suppléant Mr P. HURBAULT)
<u>CULHAM:</u>	Cycle secondaire:	Mme M. COLLE (suppléant Mr A. PEARCE)
	Cycle primaire:	Mr D. CREGAN (suppléante Mme V. CIMINO)

NOMINATIONS DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS DE PARENTS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION

Les parents ci-après sont désignés comme représentants des Associations de Parents aux Conseils d'administration :

LUXEMBOURG:élections en mai/juin

BRUXELLES I:Mme C. LICHTMANNEGGER

Mme C. PERRET (Vice-Présidente des affaires administratives) (Conseil d'Administration)

Mme A. PLATZBECKER-DENKINGER (Vice-Présidente des affaires pédagogiques) (Conseil supérieur)

BRUXELLES II:Mme C. DE JONG

Mr S. SINGELSMA (Vice-Président)

Mme G. MODICA (Interparents)

Mme I. LOURENÇO DE FARIA (Interparents)

BRUXELLES III:M. P. ALLEGRUCCI

MOL: élections en juin

VARESE: Mme B. NICKEL-BRUSA

Mme J. COLE (Vice-Présidente externe)

M. P. HAASTRUP (Vice-Président interne)

KARLSRUHE:Mme G. LOTZ

Mme M. RIEMERSMA

BERGEN: Mme V. YOUTSOS

Mme M. MORETTO

MUNICH: pour l'année scolaire 1999/2000

Mr L VILLAFUERTE ABREGO

Mr B. MOLTVED

CULHAM: jusqu'au mois d'octobre 2000

Mme H. CLITHEROW

Mlle C. TURNER-WILLEMSSEN

NOMINATIONS DES PRESIDENTS DES CONSEILS D'INSPECTION,
DU COMITE PEDAGOGIQUE
ET DU COMITE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Conformément à la décision prise par le Conseil supérieur lors de la réunion les 17,18 et 19 mai 1967 (cfr. le compte rendu de la réunion, page 35) et à l'Article 2 du Règlement intérieur du Conseil supérieur, la présidence des Conseils et des Comités doit être assurée durant la période qui s'étend du 1er août 2000 au 31 juillet 2001 par :

Mr Andrés ZALÓN HERNANDEZ pour le Conseil d'Inspection (Primaire)
et pour le Comité pédagogique (Primaire)

Mr Antonio CASTRO VIEJO pour le Conseil d'Inspection (Secondaire)
et pour le Comité pédagogique (Secondaire)

Mr Fernando GOMEZ RIESCO pour le Comité administratif et financier

**A.4 Programme de Mathématiques (5 heures de cours) en 6°
et 7° année**

entre en vigueur le 1er septembre 2000 en 6° année (réf.:2000-D-214)

A.5 Programme de Sciences intégrées en 1°,2° et 3° année

entre en vigueur le 1er septembre 2000 (ref.: 2000-D-224)

A.6 Programme d'espagnol L1, années 1-7

entre en vigueur le 1er septembre 2000 (ref.: 2000-D-204)

**A.7 Assurance de la Qualité et Développement au sein des
Ecoles européennes**

Il faudrait créer une présentation conviviale plus attractive. Les Ecoles devraient se servir du tableau comme moyen pour améliorer le fonctionnement de l'école. Il est nécessaire de suivre de près les progrès réalisés dans ce domaine.

B.23 (Point A) Désignation de Coordinateurs de Matière au cycle secondaire

Les membres du Conseil ont pris la décision d'étendre à l'ensemble des écoles l'expérience des coordinateurs de matière menée dans les grandes écoles. Dans ce but, 25 heures de coordination sont octroyées à chaque école à Bruxelles, 30 à l'école de Luxembourg et 7 à chacune des autres écoles.

Il appartient aux directeurs de répartir ce nombre d'heures en tenant compte des critères suivants :

- 1) Le nombre d'enseignants concernés par la matière
- 2) Le nombre d'heures de cours par matière
- 3) Les caractéristiques des matières concernées (par ex. installation et utilisation de laboratoires).

Les écoles sont invitées à suivre les recommandations suivantes :

- a) les enseignants recrutés localement ne peuvent en principe pas bénéficier d'une réduction d'horaire
- b) un même professeur ne peut pas être désigné coordinateur de plus d'une matière

Chaque école doit établir une description de fonction, basée sur la liste ci-après, *qui couvre uniquement les tâches principales.*

Tâches des coordinateurs de matière

Le Coordinateur de matière :

- est la personne de contact vis-à-vis du directeur et des inspecteurs spécialisés en certaines matières ;
- assure la liaison entre les collègues, les groupes de travail et les cours ;
- coordonne la transmission de l'information entre les écoles (e-mail, Internet, Intranet) ;
- fournit les renseignements relatifs à la matière à ses collègues et en particulier aux nouveaux collègues ;
- aide à préparer les séminaires de formation continuée (journées pédagogiques) ;
- communique à ses collègues les nouvelles idées relatives au contenu et aux méthodes pédagogiques ;
- coordonne la composition harmonisée des questions d'examen et s'assure que les propositions de questions pour le Baccalauréat soit présentées de façon adéquate ;
- invite ses collègues aux réunions traitant de la matière concernée et peut même les présider ;
- coordonne les demandes de fonds et l'achat de matériel, en accord avec ses collègues ;
- coordonne le choix des manuels ;
- communique au directeur les souhaits de ses collègues concernant la répartition des cours pour l'année suivante ;
- rédige un rapport annuel à l'attention du directeur.

Spécifications

- Le coordinateur est désigné une première fois pour une période d'un an. Sa désignation est renouvelable une seule fois pour une période de deux ans.
- Cette fonction n'implique pas un droit d'inspection ni un pouvoir hiérarchique.

B.1 Le poste de Directeur adjoint du cycle secondaire à Bruxelles II

Un candidat sera proposé au Conseil en avril plutôt qu'en janvier. Il faut attendre le résultat de la procédure judiciaire en Italie avant de procéder à la nomination. Le Représentant est chargé de demander aux autorités italiennes de communiquer rapidement les décisions du tribunal italien. Dès réception de l'information, les délégations qui souhaitent proposer un candidat (la Grande-Bretagne et le Portugal ont manifesté leur intérêt pour le poste) seront averties si le poste est effectivement vacant. Si l'Italie ne répond pas avant le 30 juin 2000, la procédure de nomination sera entamée.

B.2 b) Le poste de directeur adjoint (primaire) à l'Ecole européenne de Bergen

La délégation espagnole confirme son intention de rappeler Madame MARTIN dès le 1er septembre 2000. Il est convenu qu'il reste trop peu de temps pour une nomination d'ici septembre 2000: le Conseil se chargera de nommer quelqu'un en septembre 2001. En octobre, le Conseil supérieur déterminera la nationalité du futur Directeur adjoint (cycle primaire) de Bergen et entamera la procédure de nomination.

Le Bureau du Représentant du Conseil supérieur se charge de préparer la modification de la règle III 3b) du règlement.

Le Représentant prendra contact avec le Directeur de l'Ecole européenne de Bergen en vue de choisir le professeur qui assurera temporairement le remplacement du directeur adjoint durant l'année scolaire 2000-2001.

B.3 & B.4 Création d'une Ecole européenne à Alicante et à Frankfurt am Main

Le Conseil n'était pas en mesure d'approuver formellement les propositions mais celles-ci furent bien accueillies. Aucune délégation ne s'est opposée catégoriquement, malgré le fait que certaines avaient exprimé des réserves concernant certains points dans les deux propositions.

Dans les deux cas un complément d'information est nécessaire pour pouvoir prendre une décision.

B.5 Répartition des élèves entre les Ecoles européennes Bruxelles I, II et III

2.0 Situation dans les trois Ecoles au début de la nouvelle année scolaire au mois de septembre 2000

2.1 Bruxelles I (Uccle)

La rénovation des bâtiments de maternelle et primaire sur le site de Bruxelles I (Uccle) s'achèvera durant le mois de juin 2000.

Le travail de démolition des bâtiments du secondaire de Bruxelles I commencera au début du mois de juillet 2000.

Par conséquent, les élèves de secondaire de Bruxelles I, qui disposeront d'un plus grand nombre de classes qu'aujourd'hui, seront transférés dans les nouveaux bâtiments de primaire.

Les locaux dont disposera Bruxelles I au mois de septembre 2000 peuvent accueillir:

- les classes actuelles de secondaire, qui occuperont le nouveau bâtiment de primaire jusqu'au moment où elles pourront réintégrer leurs propres bâtiments après la reconstruction, c'est-à-dire en 2002.
- les classes de maternelle dont un certain nombre pourront quitter Bruxelles III (Ixelles) et occuper les bâtiments "Fabiola" qui sont en bon état et à bonne distance du chantier de rénovation. Ils se trouvent en fait juste à côté des nouveaux bâtiments de primaire.
- 12 classes de 5° primaire, soit au total 262 élèves, qui occuperont également le bâtiment Fabiola. Ces 12 classes qui sont aujourd'hui des classes de 4° primaire sont situées sur le site de Bruxelles III et seront transférées à Bruxelles I. Les classes actuelles de 5° primaire sont déjà sur le site de Bruxelles I. Elles passeront en section secondaire au mois de septembre 2000. Les nouvelles classes de 5° primaire remplaceront donc les classes actuelles. La raison est que Bruxelles III ne dispose pas d'un nombre suffisant de classes pour toute la section primaire.

2.2 Bruxelles II (Woluwé)

L'Ecole de Bruxelles II a déjà fait déménager certains élèves vers Bruxelles III au début de l'année scolaire au mois de septembre 1999.

Les élèves de primaire restent à Bruxelles II jusqu'au moment où les trois sites rénovés de Bruxelles seront disponibles, c'est-à-dire lorsque les travaux en cours à Bruxelles I seront terminés .

Une partie des élèves de maternelle pourront être transférés à Bruxelles III dans les classes de maternelle qui seront disponibles lorsque les enfants qui les occupent actuellement quitteront Bruxelles III pour s'installer dans le

bâtiment Fabiola à Bruxelles I. Il est trop tôt pour déterminer le nombre exact étant donné que nous sommes en pleine période d'inscriptions. Toutefois l'école a pu fournir les estimations suivantes:

Section allemande : environ 15 élèves

Section anglaise : environ 20 élèves

Section française : environ 20 élèves

Ces chiffres concernent les élèves dont la famille habite dans le secteur de recrutement scolaire de Bruxelles III et dont les frères et soeurs en secondaire furent transférés à Bruxelles III au mois de septembre 1999. A cette catégorie d'élèves s'ajoutent les nouvelles demandes d'inscription .

2.3 Bruxelles III (Ixelles)

Le cycle secondaire de Bruxelles III comptera, comme prévu, une 7^e année à partir du mois de septembre 2000.

L'Ecole ne possèdera pas encore de cycle primaire étant donné que les élèves des quatre années primaires situées sur le site de Bruxelles III seront gérées par Bruxelles I comme c'est le cas aujourd'hui. En ce qui concerne les 5^e primaires, elles occuperont le bâtiment Fabiola à Bruxelles I (cfr. le point Bruxelles I ci-dessus).

Le fait que les classes maternelles de Bruxelles III doivent quitter leurs locaux et retournent pour la plupart à Bruxelles I, signifie, selon les trois Directeurs et le Représentant du Conseil supérieur, que Bruxelles III peut démarrer un cycle de maternelle. Celui-ci inclura:

- les classes de maternelle venant de Bruxelles II (cfr. le point Bruxelles II ci-dessus)
- les classes de maternelle faisant partie aujourd'hui de Bruxelles I et qui ne seront pas transférées vers le bâtiment Fabiola
- les élèves dont les parents ont déjà introduit une demande d'inscription à Bruxelles III

Les chiffres provisoires sont les suivants

- 35 élèves dans la section allemande
- 10 élèves dans la section grecque
- 31 élèves dans la section anglaise
- 19 élèves dans la section espagnole
- 38 élèves dans la section française
- 5 élèves dans la section néerlandaise

Ces chiffres incluent les enfants des deux années de maternelle, c'est-à-dire les enfants nés en 1995 et 1996.

3.0 Les avantages de cette solution

3.1

Cette solution marque un premier pas vers une situation normalisée où chacune des trois écoles de Bruxelles a ses propres sections:

- maternelle
- primaire
- secondaire

C'est déjà le cas pour le cycle secondaire. Ce sera le cas pour le cycle maternel au mois de septembre prochain conformément à la décision des Directeurs. Ce sera le cas pour le cycle primaire lorsque les travaux de rénovation à Uccle seront terminés.

3.2

Il ne sera pas nécessaire de créer des postes d'enseignant supplémentaires étant donné que les postes de maternelle pour Bruxelles III peuvent être occupés par les instituteurs qui seront transférés des deux autres Ecoles européennes. Il sera peut-être nécessaire de recruter localement un instituteur pour une classe.

3.3

Il ne sera pas nécessaire de créer un poste d'Adjoint pour assurer la coordination des classes de maternelle à Bruxelles III. Ce poste sera confié au professeur néerlandais, Madame HINTJENS, en accord avec les trois Directeurs. Le coût de cette diminution d'heures - deux heures par semaine - s'éleverait à 2 330 Euros pour une année scolaire.

B.6 Décharge aux Conseils d'Administration et au Représentant du Conseil supérieur quant à l'exécution du budget de 1998

La décharge est accordée. La délégation néerlandaise s'est abstenue.

B.7 Créations et conversions de postes du PAS

La création et la conversion des postes suivants est approuvée par le Conseil supérieur. Les délégations autrichienne, danoise, française, allemande, italienne, néerlandaise et britannique se sont abstenues :

Sept 1/2 postes de techniciens TIC pour les écoles de Bruxelles III, Bergen, Culham, Karlsruhe, Mol, Munich et Varese

1 poste de secrétaire à Bruxelles II

1 poste d'expert en TIC pour le BRCS,

et les conversions de postes :

3/4 poste de secrétaire en un poste d'assistante d'un Directeur de Service au BRCS

1 poste de dactylo en un poste de secrétaire à Bruxelles II

Une analyse approfondie du financement de TIC, y compris la dotation en personnel, doit être présentée au Conseil supérieur en octobre.

B.8 Budget 2000 additionnel et modifié

Le Budget additionnel et modifié (document 2000-D-364) est approuvé. La Commission n'a plus émis de réserve et la délégation allemande s'est abstenue.

B.9 Avant-projet de budget des EE pour l'année budgétaire 2001

Résultat des travaux du CAF

Documents explicatifs:

- **Introduction générale au Budget (avant-projet)**

- **Introduction générale au Budget (mise à jour)**

- **Liste "Le Coeur"**

- **Tableau comparatif des coûts par élève par Chapitre pour les années 1998, 1999 et 2000**

Lors de sa réunion les 17 et 18 mai 2000, le Conseil supérieur des Ecoles européennes a fixé le budget 2001 conformément à la proposition du Comité administratif et financier du 3-6 avril 2000 : un total de 193.353.505 Euros: dont 120.559.497 Euros correspondent à la subvention de la Commission. Celle-ci se répartit comme suit :

Poste	Montant (en euros)
3270	84.264.457
3271	17.789.443
3272	8.380.871
3273	8.124.726

La délégation autrichienne a invité le Représentant du Conseil supérieur à soumettre des propositions lors de la prochaine réunion du Conseil en octobre, visant à réaliser une économie d'un million d'Euros à court et moyen terme.

- Le Représentant entrant et le CAF s'efforceront de réaliser des économies sur base annuelle et d'agir en faveur d'une planification budgétaire à plus long terme et plus rigoureuse, particulièrement en ce qui concerne l'analyse des besoins et la fixation de priorités. Un premier rapport traçant les grandes lignes des économies à réaliser à moyen terme devrait être présenté en octobre au Conseil supérieur.
- Le Conseil supérieur devrait permettre aux Directeurs et au CAF de travailler de façon plus efficace en donnant des directives concernant le processus budgétaire, et ceci avant que le CAF ne commence la préparation détaillée et l'analyse du budget.

Remarque : A cet égard, confirmation est demandée que le poste de titulaire de classe finlandais(e) à Luxembourg à compter de 2000-2001, repris dans le présent document mais omis du document 1999-D-692 (Décisions), peut effectivement être pourvu. Etant donné que la délégation finlandaise est disposée à pourvoir ce poste, l'existence de celui-ci et la possibilité de le pourvoir sont confirmées.

B.14 Les bulletins des élèves

Trois écoles (Luxembourg, Bruxelles II, Mol) se sont portées volontaires pour réaliser un projet de présentation à partir du 1er septembre 2000.

Une évaluation provisoire sera faite en avril 2000.

B.16 Payement de l'orientation générale

La demande d'une prolongation de l'application de la formule de calcul des décharges d'horaire pour les enseignants qui s'occupent d'orientation générale, est approuvée, en attendant le résultat de la révision des payements qui est en cours, concernant tous les aspects de l'orientation générale.

B.19 Action de suivi concernant le Rapport sur le futur des EE

Il est convenu que le Comité d'Inspection et le CAF préparent les documents nécessaires suffisamment à temps pour que le Conseil supérieur puisse faire une analyse approfondie des conséquences de la mise en oeuvre des propositions de ce document.

Ceci implique que les Inspecteurs devraient préparer les projets de documents à leur réunion du 11 septembre afin qu'ils puissent être entérinés par le CAF le 26 septembre et envoyés au Conseil supérieur en octobre.

En ce qui concerne les critères, il y a accord sur une série de critères flexibles provenant d'une partie de la délégation allemande et modifiant 499-D-1999 :

- a) en vue de garantir le caractère plurilingue et plurinational de l'Ecole européenne, plusieurs sections linguistiques - probablement 3 au minimum - devraient être créées dès le départ; *
- b) à moyen terme il devrait être possible de créer 5 années de primaire, 7 années de secondaire et d'atteindre le nombre de 75 élèves en primaire et 84 élèves en secondaire dans chaque section linguistique;
- c) en ce qui concerne le pourcentage d'élèves de Catégorie I, l'objectif que devraient atteindre les nouvelles écoles situées dans les villes à forte concentration d'institutions européennes comme Bruxelles et Luxembourg est de 70% et ailleurs de 50% ;
- d) il est nécessaire de déterminer les lignes directrices relatives à la composition des classes:

(cfr.document 4.4)

Un accord existe sur les points suivants :

- e) si une nouvelle école ne répondait pas à un certain critère, la Commission doit être consultée dans l'hypothèse où une activité importante de la communauté était mise en péril.
- et
- f) le groupe de travail devrait se réunir pour définir les critères qui déterminent la fermeture ou le maintien de certaines sections ou écoles.

Certaines personnes ont fait remarquer qu'il faudrait aborder d'autres problèmes qui sont traités avec plus de lenteur, comme par exemple les différents modèles de financement et la préparation du nouveau statut permettant d'adhérer à l'Union .

Suite à une demande des délégations irlandaise et finlandaise, on signale que l'effectif minimum d'un groupe / d'une option ne s'applique pas aux cours de langue maternelle ou d'irlandais, ni aux cours de finnois et de suédois en tant que deuxième langue nationale.

Il a été clairement dit que la taille des groupes ne peut pas être modifiée entre les 4° et les 5° ou entre les 6° et les 7°.

*** Remarque : Les délégations italienne et autrichienne souhaitent qu'il y ait quatre sections linguistiques au minimum.**

B.20 Création d'une nouvelle structure pour les cours de LI et LII en 6° et 7° année

La délégation allemande n'a plus émis de réserve comme c'était le cas au mois de janvier et par conséquent l'introduction de ces cours est définitivement remise au mois de septembre 2001.

Les Inspecteurs sont chargés d'analyser toutes les conséquences qu'entraîne l'introduction de ces cours.

B.21 Evaluation du projet Platon

Tous les membres sont d'avis que la meilleure façon d'avancer est de supprimer Platon et de se faire accepter comme membre à part entière de Comenius. Cependant, il semble que certaines agences nationales estiment que c'est inacceptable et la Commission ne peut pas exiger que les Agences nationales acceptent les Ecoles européennes. Les délégations encouragent le BRCS à maintenir le contact avec les Agences nationales et la Commission en insistant sur la valeur de la contribution des EE. S'il s'avère impossible d'être entièrement intégré à Comenius, il reste la solution de compromis qui consisterait à être un partenaire "auxiliaire", ne recevant pas de fonds de Comenius mais bénéficiant du soutien d'une prolongation de Platon en 2001.

Le BRCS est chargé d'informer le Conseil supérieur en octobre sur l'état d'avancement des négociations avec les Agences nationales et Comenius.

B.26 Calendrier des réunions de l'année 2000/2001

Le calendrier suivant est formellement approuvé ce 13 juin 2000.

Mois	Conseil supérieur Dates	Conseil d'Inspection Comités pédagogiques Baccalauréat 2001	Dates	Comité administratif et financier Dates
Septembre 00		Conseil d'Inspection (Secondaire)	12	26.09.00
		Conseil d'Inspection (Primaire & Secondaire)	13	
		Conseil d'Inspection (Primaire)	14	
Octobre 00	23 Chefs de délégation, 24 & 25			
Novembre 00		Groupe de Coordination (Sec)	13 après-midi	29/30.11.00
		Conseil d'Inspection (Sec)	14	
		Conseil d'Inspection (Primaire) Comité pédagogique (Second)	15	
		Comité pédagogique (Primaire & Secondaire) Conseil d'Inspection (Primaire & Secondaire)	16	
		Comité pédagogique (Primaire)	17	
Janvier 01	30 Chefs de délégation 31, 1. & 2. février			
Février 01				16

Mars 01		Groupe de Coordination (Sec.)	13 matin	27 - 30.03.01
		Présentation sujets Bac.	13 après-midi	
		Conseil d'Inspection (Prim)	13	
		Conseil d'Inspection (Secondaire) Comité pédagogique (Primaire)	14	
		Comité pédagogique (Primaire et Secondaire) Conseil d'Inspection (Primaire et Secondaire)	15	
		Comité pédagogique (secondaire)	16	
Avril 01	23 Chefs de délégation 24 & 25.04			
Juin 01		Conseil d'Inspection (Sec)	18	Si nécessaire : 12/13.06.
		Bac. 2001 écrit	4-15	
		Bac. 2001 correction	19-22	
		Bac. 2001 examen oral	25.06-6.07	
		Conseil d'Inspection (Primaire)	18-19	

B.27 Ratification de la Convention

Le Conseil prie le Représentant d'adresser un écrit aux deux pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention, la Grèce et la Belgique, afin de mieux comprendre les raisons de ce retard et les encourager à accélérer la procédure de ratification.

B.28 L'Union de l'Europe Occidentale

Le Bureau du Conseil supérieur est chargé de clarifier le statut de l'UEO dans un rapport à adresser au Conseil supérieur au mois d'octobre 2000.

MANDAT CONFIE AU GROUPE DE TRAVAIL "PROCESSUS DE CREATION ET DE SUPPRESSION DE POSTES" PAR LE CONSEIL SUPERIEUR

c) Le groupe de travail progresse dans sa recherche d'une plus grande transparence du processus de création et de suppression de postes.

Le groupe de travail devrait intégrer des représentants du cycle primaire et du CAF

MANDAT CONFIE AU GROUPE DE TRAVAIL: "REGLEMENT CONCERNANT LA NOMINATION DES DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS" PAR LE CONSEIL SUPERIEUR

Ce groupe de travail doit se reformer à l'automne de cette année afin de réviser le document..

MANDAT CONFIE AU COMITE PREPARATOIRE: "ASSURANCE DE LA QUALITE ET DEVELOPPEMENT AU SEIN DES ECOLES EUROPEENNES" PAR LE CONSEIL SUPERIEUR

Les comités préparatoires sont chargés de suivre de près l'avancement des travaux. Le BRCS coordonne la création d'une présentation plus conviviale et attractive.

MANDAT CONFIE AU COMITE PEDAGOGIQUE SECONDAIRE

Programme de Morale non-confessionnelle dans les Ecoles européennes

L'étude de ce point est transmis au Conseil d'inspection (secondaire) et au Comité pédagogique secondaire.